



Alain JONOUX Notaire

11 Allée Serr
33100 BORDEAUX

05 56 67 81 04
office33208@notaires.fr

Parking réservé à la clientèle
Tramway ligne A - Arrêt Stalingrad

Liste des pièces à fournir pour un rendez-vous d'ouverture de succession

1- Pièces relatives à l'état-civil

Concernant le défunt:

- acte de décès (original)
- copie du livret de famille (y compris les pages vierges)
- copie du contrat de mariage, du pacs ou du jugement de divorce
- testament (sauf s'il est en dépôt à l'étude)
- donation au dernier vivant

Concernant le conjoint survivant et les héritiers:

- questionnaire d'état-civil ci-joint complété
- copie du livret de famille, du contrat de mariage ou du pacs
- en cas de prédécès d'un héritier, copie des actes notariés de sa succession
- copie d'une pièce d'identité
- RIB

2- Pièces relatives aux avoirs et véhicules

- liste des banques avec la référence des comptes *
- contrats d'assurance-vie
- caisses de retraite et références
- n° de sécurité sociale
- bulletin de salaire ou nom du comptable du défunt
- aides sociales perçues (conseil général, fonds de solidarité...)
- copie des cartes grises des véhicules *
- avis de valeur des véhicules *

3- Pièces relatives aux biens immobiliers

Qu'il s'agisse d'un terrain, d'une maison, ou d'un appartement ...

Que le bien soit propre au défunt, commun avec un époux ou en indivision avec des parents...

Concernant le domicile du défunt:

- s'il s'agit d'une location: copie du bail en cours, coordonnées du propriétaire, quittance de loyer
- s'il s'agit d'une maison de retraite: dernière facture de la maison de retraite
- si le défunt était propriétaire de son domicile: voir ci-dessous

Concernant les autres biens immobiliers:

- titre de propriété (vente, donation, attestation de propriété suite à un décès, partage...)
- si le bien est loué: copie du bail en cours
- si le bien est en copropriété: dernier appel de charges de copropriété ou coordonnées du syndic

4- Pièces relatives aux dettes et factures

- prêts en cours
- dernière taxe foncière
- dernière taxe d'habitation
- dernier avis d'impôts sur les revenus etc...
- facture des frais d'obsèques
- toute facture ou somme due au jour du décès

5- Pièces relatives aux transmissions antérieures

- donations antérieures réalisées par le défunt par acte notarié ou non (date, montant, bénéficiaire)
- donations ou héritages reçus par le défunt *

- et tout autre document que vous jugeriez utile

*** S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant**

L'office notarial ne pourra instruire votre dossier de succession qu'à réception de l'intégralité des pièces demandées.

En outre, l'office notarial ne conserve aucun document original dans ses dossiers. Vous voudrez donc bien ne fournir que des photocopies.